

ACTION URGENTE

TCHAD. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EST LA CIBLE D'ACCUSATIONS ABSURDES

Le 24 janvier, Baradine Berdei Targuio, défenseur tchadien des droits humains, a été arrêté chez lui à N'Djamena par des individus armés et masqués. Amnesty International a été informée qu'il était détenu par l'Agence nationale de sécurité (ANS), mais personne ne l'a vu depuis cette date. Alors que le ministre de la Justice a déclaré en février que l'arrestation de Baradine Berdei Targuio était légale et supervisée par un procureur pour « activités subversives sur les réseaux sociaux », ce n'est que le 21 août qu'il a finalement été présenté à un procureur et à un juge d'instruction. Il a été inculpé d'atteinte à la sécurité nationale, de possession illégale d'armes et de coups et blessures. Amnesty International craint que Baradine Berdei Targuio ne soit détenu et poursuivi en lien avec son travail en tant que défenseur des droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Djimet Arabi, Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

Ndjamena, Tchad

Courriel : arabidji@gmail.com

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au sujet de **Baradine Berdei Targuio**, président de l'Organisation Tchadienne des Droits Humains (OTDH).

Le 24 janvier 2020, il a été arrêté chez lui par des hommes armés et masqués. Selon plusieurs sources, il aurait été conduit à l'Agence nationale de sécurité (ANS) et personne ne l'a revu ni n'a eu de ses nouvelles pendant près de sept mois. Ce type d'arrestation et de détention constitue une disparition forcée.

Le 22 janvier, deux jours avant son arrestation, il avait publié sur Facebook un texte sur la santé du président, affirmant qu'il « serait gravement malade et hospitalisé en France » et il avait précédemment adressé une lettre ouverte au président Idriss Déby Itno sur la situation en matière de droits humains dans la région du Tibesti (nord du Tchad), dans le cadre de l'état d'urgence en novembre 2018.

Après presque sept mois passés en détention arbitraire et au secret, Baradine Berdei Targuio a été présenté à un procureur et à un juge d'instruction le 21 août et le 24 août pour les chefs d'inculpation d'atteinte à la sécurité nationale, possession illégale d'armes et coups et blessures.

Amnesty International craint que les accusations portées à l'encontre de Baradine Berdei Targuio ne soient forgées de toutes pièces et liées à son travail en tant que défenseur des droits humains. Nous notons qu'elles sont liées à des actes qui se seraient déroulés lors de son arrestation en janvier, mais n'ont pas été mis en avant par les autorités avant le mois d'août – alors que d'autres allégations faites dans l'intervalle concernaient l'expression en ligne, il n'y a jamais eu auparavant d'allégation de comportement violent.

À la lumière de ce qui précède, je vous demande de :

- libérer Baradine Berdei Targuio immédiatement et sans condition et abandonner toutes les charges retenues contre lui ;
- entretemps, veiller à ce qu'il ne soit soumis à aucun acte de torture ni mauvais traitement en détention, et puisse entrer régulièrement en contact avec sa famille et ses avocats ;
- mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie, indépendante, efficace et transparente sur toutes les allégations de violations des droits humains dont il aurait été victime, notamment la disparition forcée, et identifier les auteurs présumés en vue de les traduire en justice dans le cadre de procès équitables.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis 2017, Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas d'arrestation et de détention arbitraire de défenseur·e·s des droits humains au Tchad et s'est mobilisée en leur faveur. Elle a formulé des recommandations destinées aux autorités pour protéger les défenseur·e·s et les journalistes, notamment pour leur garantir un environnement de travail sûr dans lequel ils ne redoutent pas d'être arrêtés arbitrairement. Amnesty International appelle les autorités à s'abstenir de se servir du système de justice pénale dans le but de cibler et de harceler les défenseur·e·s des droits humains et les journalistes parce qu'ils exercent leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International de 2017 : [Le coût élevé de la dissidence au Tchad](https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/0046/2019/fr/). Lors de son dernier Examen périodique universel en 2018, le Tchad a accepté les recommandations concernant l'élaboration et l'adoption d'une loi visant à reconnaître et protéger les défenseur·e·s des droits humains : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/0046/2019/fr/>.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Français
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 23 octobre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Baradine Berdei Targuio (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/1767/2020/fr/>